



Conditions Générales de Vente
Formations 2009



Un service de WS Interactive
15, Quai Lombard
31000 TOULOUSE
Web : www.automne.ws

Article L. 920-1 du code du travail

Les actions de formation professionnelle mentionnées à l'article L. 900-2 doivent être réalisées conformément à un programme préétabli qui, en fonction d'objectifs déterminés, précise les moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement mis en oeuvre ainsi que les moyens permettant de suivre son exécution et d'en apprécier les résultats. Les conventions et, en l'absence de conventions, les bons de commande ou factures, établis pour la réalisation de ces actions, précisent leur intitulé, leur nature, leur durée, leurs effectifs, les modalités de leur déroulement et de sanction de la formation ainsi que leur prix et les contributions financières éventuelles de personnes publiques.

Article 1 - Inscription

L'inscription de formation dans les locaux de WS Interactive ou sur site suppose que le client accepte le contenu du stage, les pré-requis ainsi que ce présent document dont il s'engage à avoir pris connaissance. L'inscription de formation sur site suppose que le client accepte le contenu du stage décrit dans la proposition de collaboration, pédagogique et financière, dont le client possède un exemplaire. WS Interactive se réserve le droit de modifier le programme de ses formations, notamment en fonction de l'évolution des technologies et des logiciels.

L'inscription se fait par internet à l'adresse www.automne.ws. La validation de l'inscription vaut acceptation des conditions générales de vente des formations.

Article 2 - Prestations de services

WS Interactive n'est pas tenu d'effectuer l'installation des produits dans le cas d'une formation sur site. En cas de demande de la part du client, ces prestations lui seront facturées au tarif journalier de formation en vigueur à la date de la commande.

Article 3 - Emploi du temps et commodités

1. Horaires

Les stages respectent les horaires suivants : de 9h00 à 17h30.
Les horaires de formation sont susceptibles de modification.

2. Pauses et déjeuner

L'accueil, les pauses café et le déjeuner (12h30 - 14h) font partie de la formation interentreprises.

Article 4 - Lieu

Les séminaires, cours et travaux pratiques ont lieu dans nos locaux.

WS Interactive

15, quai Lucien Lombard

31000 Toulouse

Tél +33 (0)5 62 30 80 70

Fax +33 (0)5 62 30 25 45

Article 5 - Date

Une fois le formulaire d'inscription rempli est envoyé par mail à WS Interactive, un planning sera proposé en fonction de vos dates souhaitées et de la disponibilité. WS Interactive garanti un délai maximum de 15 jours pour la réalisation de la formation à partir de la réception d'un acompte de 30% du montant total.

Article 6 - Organisme de formation agréé

La société WS Interactive est un organisme de formation agréé (N° d'enregistrement 73.31.03030.31). En cas de paiement effectué par un OPCA ou AGEFOS, il appartient au client d'effectuer la demande de prise en charge auprès de l'organisme dont il dépend avant le début de la formation. Le client doit l'indiquer à WS Interactive au moment de l'inscription et le notifier sur l'exemplaire de la convention qui doit être retourné signée. En cas de prise en charge partielle par un organisme, la différence de coût lui sera directement facturée. Si WS Interactive n'a pas reçu la prise en charge de l'organisme au 1er jour de la formation, le client sera facturé de l'intégralité du coût du stage.

Article 7 - Matériel

Les stagiaires doivent s'équiper, pour toute la durée de la formation, d'un ordinateur portable avec un environnement conforme aux pré-requis pour l'installation des composants nécessaires à la formation qui s'effectuera lors du 1er jour de formation. Une connexion Internet est disponible sur le lieu de formation via Wifi.

Article 8 - Prix et conditions de facturation

Nos prix sont établis selon le niveau et durée de formation. Un acompte de 30% du prix de la formation doit être versé à WS Interactive pour confirmer l'inscription à la formation. Le solde devra être réglé, au plus tard, le premier jour de la formation.

Le montant couvre l'intégralité des frais engagés par WS Interactive pour la session de formation dans ses locaux. Cependant, les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration sont à la charge du client. Le délai de 15 jours entre la demande et la réalisation de la formation ne sera effectif qu'à partir du moment de la réception de l'acompte par WS Interactive.

Article 9 - Règlement

Tout règlement doit être adressé à la société WS Interactive, 15 quai Lucien Lombard 31000 TOULOUSE

- Par chèque à l'ordre de WS Interactive,
- Ou par virement bancaire sur le compte de WS Interactive indiqué sur la facture.

Article 10 - Les documents légaux

- Formulaire d'inscription rempli par le bénéficiaire sur le site www.automne.ws.
- Bon de commande, adressée par mail à retourner à WS Interactive dûment rempli, signé et revêtu du cachet de l'entreprise.
- La convention de formation professionnelle continue, adressée par mail, est à retourner à WS Interactive signé et revêtu du cachet de l'entreprise.
- La facture à la réception de l'acompte.
- L'attestation de présence envoyée en fin de formation.

Article 11 - Moyens permettant d'apprécier les résultats de l'action

Les exercices et les contrôles de connaissances qui seront faits tout au long de la formation permettront au formateur d'évaluer l'acquisition des connaissances pour chaque stagiaire.

Article 12 - Sanction de la formation

Une attestation, précisant notamment la nature, les acquis et la durée de la session, sera remise au bénéficiaire à l'issue de la prestation.

Article 13 - Moyens permettant de suivre l'exécution de la formation

Des feuilles de présence seront signées par les stagiaires ainsi que le formateur, et ce pour chaque demi-journée de formation.

Article 14 - Engagement de participation

Le bénéficiaire s'engage à assurer la présence aux dates, lieux et heures prévus du/des participant(s) s'étant inscrits à la formation.

Article 15 - Cas d'empêchement d'un participant

Toute annulation d'inscription doit être signalée par téléphone et confirmée par écrit. Nous vous offrons la possibilité de remplacer à tout moment le stagiaire empêché par une autre personne ayant le même profil et les mêmes besoins en formation. En cas d'annulation trop tardive (moins de 2 semaines avant le début de la formation), WS Interactive se réserve le droit de facturer au client à titre d'indemnité forfaitaire :

- 30% du prix du stage (acompte non remboursé) pour une annulation intervenant moins de 2 semaines avant le début de la formation,
- 100% du prix du stage pour une annulation intervenant après le début de la formation.

L'acquittement de ce dédit de formation ne pourra en aucun cas être imputé sur le montant correspondant de la participation au développement de la Formation Professionnelle.

Article 16 - Non réalisation de la prestation de formation

En application de l'article L.991-6 du Code du travail, il est convenu entre les signataires de la présente convention que, faute de réalisation totale de la prestation de formation, l'organisme prestataire doit rembourser les sommes au cocontractant indûment perçues de ce fait.

Article 17 - Propriété intellectuelle

Conformément aux articles 40 et 41 de la loi du 11 mars 1957 : « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants-droits ou ayants-cause est illicite ». L'article 41 de la même loi n'autorise que les « copies ou reproductions strictement réservées à

l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et « les analyses et courtes citations, sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source ». Toute représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit ne respectant pas la législation en vigueur constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et 429 du Code Pénal. Il appartient au client de se conformer à l'ensemble des réglementations applicables en ce domaine.

Article 18 - Responsabilité

WS Interactive ne pourra en aucun cas être déclaré responsable d'un préjudice financier, commercial ou d'une autre nature, causé directement ou indirectement par des prestations fournies.